



PLUS DE 30 000 ADHÉRENTS  
NOUS FONT CONFIANCE  
POUR LEUR ASSURANCE  
DE PRÊT IMMOBILIER

# Plurimmo

Notre solution d'assurance de prêt  
pour tous vos projets immobiliers

**Mgéfi**  
GROUPE **vyv**

[mgefi.fr](https://mgefi.fr)

Achat, construction, rénovation ou rachat d'un prêt... Parce qu'un projet immobilier est une étape importante dans une vie, nous vous accompagnons grâce à notre solution d'assurance de prêt immobilier Plurimmo, adaptée à votre projet et votre budget.

Un projet à plus de 65 ans, ou après un problème de santé ? Nous avons des solutions pour chaque situation.

## En savoir plus sur nos solutions d'assurance de prêt Plurimmo

Lors de la signature de votre prêt immobilier, votre banque exige la souscription d'une « assurance emprunteur » qui prendra le relais, pour rembourser votre prêt en cas d'aléas de la vie. Il est important de savoir qu'il n'est pas obligatoire de souscrire l'assurance de prêt de votre banque ! En effet, vous avez le choix de faire appel à un organisme extérieur et plus compétitif, on parle de « délégation d'assurance ».

Nous vous proposons Plurimmo, notre offre d'assurance de prêt immobilier construite avec notre partenaire CNP Assurances, le n°1 en France en matière d'assurance de prêt.

Plurimmo, c'est d'abord la solution pour sécuriser votre projet immobilier et garantir votre financement. Mais surtout, elle vous protège, vous et vos proches dès que vous commencez à rembourser les échéances de votre prêt (ou après le délai de franchise, en cas d'ITT). Vous serez ainsi couvert contre les conséquences financières des aléas de la vie suivants :

- Le Décès (garantie minimum exigée par les banques)
- La Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA, exigée par les banques)
- L'Invalidité Permanente Totale (IPT)
- L'invalidité Permanente Partielle (IPP)
- L'Incapacité Totale de Travail (ITT) avec franchise 90 jours ou 180 jours selon votre choix

### Le saviez-vous ?

Vous pouvez bénéficier d'une caution immobilière mutualiste, solidaire et gratuite auprès de votre mutuelle d'action sociale. N'hésitez pas à vous renseigner directement sur son site ([masfip.fr](http://masfip.fr), [mutuelle-insee.fr](http://mutuelle-insee.fr) ou [mutuellesdesdouanes.fr](http://mutuellesdesdouanes.fr))

## Une solution pour chaque situation





Quels que soient vos besoins, votre âge ou votre état de santé, en plus du « prêt immobilier classique », nous avons la formule qui vous correspond :

- Parce que la vie professionnelle évolue, optez pour la garantie complémentaire qui vous **protège en cas de perte d'emploi**
- Parce que les projets **ne cessent pas à 65 ans**, nous proposons un contrat vous protégeant jusqu'à votre 85<sup>e</sup> anniversaire
- Parce qu'un achat peut se concrétiser plus vite qu'une vente, nous garantissons aussi les **prêts relais**
- Parce qu'on devrait tous avoir le droit d'être propriétaire, nous avons des offres spécifiques\* **pour les personnes ayant (ou ayant eu) un problème de santé.**

\*Ces formules respectent la convention AERAS (« S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé ») qui vise à faciliter l'accès à l'emprunt et à l'assurance, des personnes présentant un « risque aggravé de santé ». C'est un dispositif réglementé pour les personnes dont l'état de santé ne permet pas d'obtenir un contrat d'assurance aux conditions standard (c'est-à-dire sans surprimes ou exclusion de garanties).



## Plurimmo c'est...

-  Des formules adaptées pour tout type de prêt immobilier
-  Une alternative avantageuse à l'assurance de votre banque
-  Une souscription facile, guidée par des experts
-  Une gestion simple de votre contrat en ligne

Pour en savoir plus et être recontacté, rendez-vous sur [mgefi.fr](http://mgefi.fr)

### Tarification des 6 formules (exprimée en % du capital initial emprunté)

	Formule Prêt Immobilier						Formule Prêt relais
	ITT 90 jours			ITT 180 jours			
Âge ▶	< 35 ans	35-49 ans	50-64 ans	< 35 ans	35-49 ans	50-64 ans	Idem à la tarification « Prêt Immo - ITT 180j »
Taux ▶	0,20 %	0,32 %	0,50 %	0,15 %	0,30 %	0,47 %	

#### Formule Perte d'emploi

- 0,09 %** du capital emprunté pour 25% de l'échéance de prêt
- 0,17 %** du capital emprunté pour 50% de l'échéance de prêt
- 0,26 %** du capital emprunté pour 75% de l'échéance de prêt

#### Formule Senior et Formules AERAS (risque aggravé de santé)

- Tarification individuelle en fonction de l'âge de l'assuré, des caractéristiques du prêt et de son état de santé.
- Taux fixe en pourcentage du capital initial emprunté.
- Étude de la demande d'assurance et proposition tarifaire par CNP Assurances

# Besoin de conseils ?



 **N°Cristal** 09 74 75 29 29

APPEL NON SURTAXE

Du lundi au vendredi  
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30



N'hésitez pas à faire un devis directement sur

**mgéfi.fr**



**Mgéfi**

6, rue Bouchardon – CS 50070  
75481 Paris Cedex 10

**Mgéfi**

GRUPE **vyv**

**Distributeur** : Mutuelle Générale de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (Mgéfi), mutuelle soumise au livre II du Code de la mutualité – Siren n° 4,99 982 098 – 6, rue Bouchardon – CS 50070 – 75481 Paris Cedex 10 – [www.mgefi.fr](http://www.mgefi.fr)

**Assureur** : CNP Assurances – Siège social : 4, place Raoul Dautry – 75716 Paris Cedex 15 – Tél. 01,42188888 – [www.cnp.fr](http://www.cnp.fr) – Groupe Caisse des Dépôts Société anonyme au capital de 686618,77 euros entièrement libéré – 3,41 737 062 RCS Paris – Entreprise régie par le Code des assurances

**Organisme de contrôle** : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4, place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09

Document publicitaire n'ayant pas de valeur contractuelle, les conditions de vos garanties figurent sur les statuts et règlements mutualistes.

